

# Trois études, trois Europes

Autor(en): **Bugnion-Secrétan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275699>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Page internationale

## Trois études, trois Europes

Nous aimerions attirer l'attention sur trois études émanant d'instances gouvernementales européennes, mais chaque fois il s'agit d'une « Europe » différente :

- au Conseil de l'Europe (Strasbourg) : l'Europe occidentale, dont la Suisse,
- aux Communautés Européennes (Bruxelles) : les Etats du Marché Commun (donc, pas la Suisse),
- à la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies/Genève : l'Europe de l'Est aussi bien que celle de l'Ouest, y compris la Suisse.

### Conseil de l'Europe

A la veille des élections au Conseil national, il vaut la peine de rappeler le remarquable rapport de M. Fletcher sur **Les Droits et la Situation politiques de la Femme**, fait à l'occasion de l'Année Internationale de la Femme (1975). Citons-en quelques passages :

*L'insuffisance de la représentation féminine dans les organes élus n'est en fait que le résultat d'un système de discrimination partant de la base même de l'organisation politique. Il n'y a pas assez de femmes au Parlement, d'une part, parce qu'il n'y a pas assez de candidatures féminines et, d'autre part, parce que trop de femmes sont encore maintenues ou restent par passivité dans un état d'analphabétisme politique. Il serait stupide de nier que la discrimination imposée par les hommes dans nombre de secteurs est en grande partie une conséquence de cet analphabétisme politique et du manque de confiance en soi.*

*Beaucoup trop souvent, depuis l'école, les modes de pensée traditionnels ont amené les femmes à adopter cette « idée toute faite » que la conscience politique, pour ne pas parler de l'engagement politique, n'est pas de leur ressort et qu'elles peuvent fort bien s'en remettre à leurs maris pour ces questions.*

*Ce n'est que tout récemment que les femmes ont commencé à prendre conscience de la force potentielle qu'elles représentent politiquement.*

*Aujourd'hui, la politique repose sur le discours, le pouvoir et les institutions ; la politique de demain pourrait être, grâce aux femmes, expérience vécue, service et action... d'où une transformation radicale et décisive du caractère de la vie politique dans toutes les démocraties.*

*En parlant des problèmes des femmes, on parle des problèmes de tout le monde. La libération de la femme est véritablement la libération de tous.*

A la suite du rapport de M. Fletcher, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (en 1975 : 7 femmes parmi 147 représentants, et 10 sur 147 suppléants !) a voté une résolution contenant notamment le passage suivant :

*... invite instamment les partis politiques des Etats Membres du Conseil de l'Europe à encourager les femmes à participer plus activement à la vie politique, à leur faire une plus large place à la tête des partis et, plus précisément, à présenter davantage de candidatures féminines aux charges publiques et à s'engager en faveur de leur élection.*

Les listes sont faites : c'est maintenant aux électeurs (trices) de jouer !

### Communautés Européennes

La Commission des Communautés Européennes vient de publier les résultats d'une enquête sur **Femmes et Hommes d'Europe 1978**. Elle fait suite à celle publiée à l'occasion de l'Année Internationale de la Femme (1975). Nous reviendrons dans un prochain article sur cette enquête récente, dont il y a beaucoup de choses intéressantes à tirer. Pour aujourd'hui, et en raison des imminentes élections fédérales, on se contentera de relever les conclusions relatives à l'attitude des électeurs devant une candidature féminine :

Qu'il s'agisse du niveau local ou national, on constate que la majorité des citoyens et des citoyennes manquent encore de confiance devant une candidature féminine. Même parmi les femmes, ce n'est qu'en Irlande qu'il y a une majorité pour penser que « les choses iraient mieux » s'il y avait plus de femmes parlementaires ; c'est l'avis de 61 % des femmes contre 32 % des hommes.

Il est toutefois intéressant de relever « ce qui irait mieux » aux yeux des électeurs (1 homme sur 5, 1 femme sur 3 en moyenne dans les pays de la Communauté) qui pensent qu'il faudrait avoir davantage de femmes élues :

- en premier lieu, on aborderait enfin certains problèmes jusqu'ici négligés,
- en second lieu, et à peu de distance chez les femmes, les problèmes féminins seraient mieux traités,
- les femmes apporteraient plus de sérieux dans la vie parlementaire,
- on ferait moins de politique pour le plaisir de faire de la politique.

Quand on pose la question de savoir pourquoi il n'y a pas plus de femmes élues au Parlement, la réponse la plus fréquente, parmi les hommes comme parmi les femmes, c'est que « les gens préfèrent voter pour un homme », suivie par « il y a trop peu de femmes disposées à se porter candidates ».

L'enquête a été faite en automne 1977. A ce moment, 1 personne sur 4 n'a pas répondu à la question sur l'élection du Parlement Européen au suffrage universel. Parmi celles qui ont répondu, la majorité des hommes et plus encore celle des femmes ont exprimé le souhait qu'il y ait de nombreuses femmes élues. Il y en a eu 67 sur 600 (16,34 %).

### Commission Economique pour l'Europe (ONU)

En vue de la Conférence mondiale de la Décennie des NU pour la Femme, à Copenhague en 1980 (14-30 juillet), la

## Page internationale

CEE/ONU a organisé à Paris du 9 au 12 juillet, un séminaire sur la participation de la femme dans l'évolution économique en Europe.

Le Conseil International des Femmes (CIF) y a été représenté par Mlle Rolande Gaillard.

On y a étudié les sujets suivants :

- structure de l'emploi
- enseignement et formation
- organisation du temps.

Les recommandations, adressées par le séminaire au comité préparatoire de la conférence de Copenhague, soulignent les transformations qu'apportent à la situation de la femme les nouvelles technologies. Celles-ci ouvrent aux femmes de nouvelles activités professionnelles, mais risquent aussi de les repousser, de les enfermer de plus en plus dans les professions les moins bien rétribuées. Il faut tenir compte de cette situation dans les plans relatifs à l'orientation et à la formation professionnelle des jeunes filles, ainsi qu'au recyclage des femmes. On relève dans de nombreux pays un gaspillage des ressources humaines chez les femmes. La persistance de cette situation s'explique notamment par la persistance de préjugés dans l'esprit des parents, des enseignants, des employeurs et des jeunes filles elles-mêmes. La première des recommandations du séminaire est donc de *redoubler les efforts déjà entrepris pour arriver à l'égalité des chances dans la formation, le recyclage et l'emploi.*

Les mêmes obstacles : préjugés et difficulté pratique, à laquelle on cherche trop peu à remédier, de mener plusieurs rôles de front, se retrouvent sur la route des femmes vers l'égalité, à la fois dans la vie politique et dans l'économie. Il est clair aussi que le faible poids des femmes dans l'économie est l'une des causes de leur sous-représentation dans les autorités politiques. Cela n'est pas dit dans le rapport final du séminaire, qui n'avait pas à s'occuper de la situation politique de la femme, mais on peut, je crois, le déduire de ce rapport si on le lit à la lumière du rapport Fletcher et de l'enquête des Communautés Européennes.

Perle Bugnion-Secretan.

## XXII<sup>e</sup> Assemblée triennale du Conseil International des Femmes

Pour sa XXII<sup>e</sup> Assemblée triennale depuis sa fondation, le Conseil International des Femmes (CIF), répondant à l'invitation du Kenya, se réunissait cette année du 8 au 17 août, en Afrique, à Nairobi.

La délégation suisse, sous la direction de la présidente de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, Evelina Vogelbacher, comprenait Rolande Gaillard, Jeannine de Boccard et May Vaucher. Elle a pris une part active aux travaux et est rentrée enthousiasmée de son voyage.

Dès l'arrivée au centre de conférences Jomo Kenyatta, une atmosphère chaleureuse a permis à toutes les participantes d'apprécier l'hospitalité des femmes de ce pays. Cette ambiance sympathique a grandement facilité le déroulement des travaux, car un programme chargé attendait les déléguées venues de toutes les parties du monde.

Tout d'abord, un séminaire de deux jours consacré à l'Année Internationale de l'Enfant permit de faire la synthèse des idées constructives qui ont été mises en évidence au cours de l'année 1979.

Puis le président du Kenya ouvrit en personne l'Assemblée du CIF et mit l'accent, dans son allocution de bienvenue, sur l'importance du rôle des femmes dans le développement des pays.

Le thème de réflexion sélectionné pour cette Assemblée triennale était la communication : de nation à nation, de génération à génération, de personne à personne.

De nombreuses séances de travail au sein des commissions permanentes ont également permis de faire le point sur l'évolution de la condition féminine dans le monde et d'échanger des informations dans les domaines les plus variés : santé, arts et lettres, hygiène dans la famille, questions juridiques, etc. Puis des plans d'action pour les trois années à venir ont été élaborés.

A côté du travail et des séances, cette réunion a permis des contacts accrus, notamment au cours d'une excursion au bord du lac Nakuru, où l'occasion a été donnée de visiter des réalisations des femmes kényennes sur le terrain ainsi qu'un aperçu sur la flore et la faune tropicales.

J. de Boccard-Perréard

### Une opinion...

*Dans l'industrie automobile des USA*

FEMMES ENCEINTES PENALISEES

PARCE QUE LA GROSSESSE N'EST PAS

UNE MALADIE ?

*Neuf femmes enceintes, habitant l'Etat de Michigan (USA) et travaillant dans l'industrie automobile ont attaqué leurs patrons devant les tribunaux. Elles prétendaient que, devant s'absenter de leur travail pour cause de malaises dus à leur grossesse, les firmes qui les employaient les traitaient moins bien que les autres travailleurs atteints de "vraies" maladies.*

*En Suisse, les femmes trouvent aberrant d'assimiler la grossesse à une maladie et de n'avoir toujours pas d'assurance maternité distincte de l'assurance maladie.*

*Dans l'Etat de Michigan, c'est le contraire! Le tribunal devra décider s'il y a discrimination envers les femmes lorsque l'employeur refuse de considérer par exemple la fatigue due à la grossesse sur la même base que la fatigue causée par une "vraie" maladie.*

*C'est juste, la grossesse n'est pas une maladie. Mais pourquoi doit-on en profiter pour accorder moins de congé à une femme enceinte qu'à un asthmatique, un cardiaque qui lui est "vraiment" malade, alors que son malaise est du même degré que celui de la femme enceinte ?*

*On ne connaît pas encore le verdict du tribunal de l'Etat de Michigan... mais à mon avis la femme enceinte doit être le mieux protégée possible, qu'elle soit considérée comme juridiquement malade ou pas.*

Jacqueline Bernstein-Warr.